

Stratégie de territoire au regard du
développement durable
GAP

22.10.2008



Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
1. Méthodologie	4
2. Structuration de la stratégie	4
3. STRATEGIE de l'Agenda 21	5
A/ Un territoire solidaire et organisé en vue d'améliorer son attractivité aujourd'hui et demain	6
B/ Une économie locale tournée vers l'avenir dans le respect de notre environnement.....	6
C/ Une société gapençaise épanouie, citoyenne et éco-responsable	7
D/ Une municipalité exemplaire dans ses pratiques et son organisation	7
ANNEXES	8
A. Vérification stratégie avec autres projets.....	8
B. Le Cadre de Référence National : les têtes de chapitre	14

Introduction

Faisant suite à la phase de diagnostic, le projet d'Agenda 21 requiert ensuite la réalisation d'une stratégie de territoire, à savoir une ligne directrice pour les années à venir. Cela se concrétise donc par la fixation d'orientations et d'objectifs.

Cette phase est déterminante ; en effet, après avoir pris connaissance des atouts, faiblesses, mais aussi des opportunités et menaces du territoire, la stratégie constitue des choix politiques qui vont orienter le développement du territoire.

La stratégie de territoire répond d'abord aux enjeux propres à Gap, qui ont été validés collectivement en groupe de travail, le Comité de Pilotage.

Mais pour que ce projet soit un Agenda 21, il faut aussi que la stratégie réponde aux enjeux du développement durable, c'est à dire, qu'elle prenne en compte l'aspect environnemental, social et économique de façon intégrée. Il faut souligner que la prise en compte du développement durable dans la politique gapençaise n'est pas chose nouvelle ; la charte pour l'environnement a permis de lancer une vision novatrice et de donner un cap à la Ville, consacrée « capitale douce, capitale nature ». Ce que permet l'Agenda 21, c'est d'englober plus largement encore le champ d'action de la Ville, en prenant certes en compte l'environnement, mais aussi l'économie et la vie sociale, dans un projet global et durable.

Enfin, la stratégie, pour qu'elle soit valide, répond aussi au principe de transversalité, c'est à dire qu'elle s'articule avec les projets, plans, programmes et schémas en cours, qu'ils soient communaux, liés au Pays ou liés au département.

Aussi, ce document permet de retracer les étapes de la construction de la stratégie, du diagnostic à la formulation d'orientations et d'objectifs.

1. Méthodologie

Le travail de réalisation de la stratégie a été effectué collectivement lors de séances de travail en Comité de Pilotage. Ces séances ont été ponctuées de 2 autres rencontres, qui sont venues compléter le travail en cours. D'abord, un travail avec les partenaires de la ville s'est tenu lors d'un comité de suivi, et ensuite, une réunion des agents 21 a permis de valider le diagnostic interne de la collectivité, et d'élaborer les objectifs de l'axe interne.

Enfin, la stratégie de l'Agenda 21 a ensuite été validée en bureau exécutif.

2. Structuration de la stratégie

Les axes stratégiques ont été conçus en essayant de créer de la transversalité entre les thèmes du territoire, que sont : l'aménagement urbain, l'environnement, l'aspect social, l'économie et les services de la collectivité.

Lors du travail effectué en Comité de Pilotage, nous avons constaté que : dans ces 5 grands thèmes, les enjeux environnementaux étaient les plus transversaux. Nous avons donc décidé de créer 4 grands axes stratégiques, dans lesquels la prise en compte de l'environnement est intégrée :

- l'aménagement du territoire, en tenant compte de l'environnement
- l'économie, basée sur le respect des ressources, mais aussi l'exploitation de celles-ci
- l'aspect social, avec l'éducation, la sensibilisation à l'environnement
- l'Agenda 21 interne, avec la réduction des consommables, etc.

En outre, nous avons souhaité que l'Agenda 21 démontre une avancée par rapport à la charte pour l'environnement, qui elle, traitait prioritairement de cette question. Nous sommes donc partis du principe que désormais, l'environnement devait être une préoccupation intégrée dans toutes les autres thématiques du territoire.

Les 4 grands axes ont été ainsi déterminés :

- A/ Un territoire solidaire et organisé en vue d'améliorer son attractivité aujourd'hui et demain
- B/ Une économie locale tournée vers l'avenir dans le respect de notre environnement
- C/ Une société gapençaise épanouie, citoyenne et éco-responsable
- D/ Une municipalité exemplaire dans ses pratiques et son organisation

3. STRATEGIE de l'Agenda 21

Les grands principes qui sous-tendent cette stratégie sont énoncés dans cette introduction.

La stratégie de l'Agenda 21 de Gap représente une continuité par rapport à la charte pour l'environnement.

Elle a été conçue sur la base des compétences propres ou partagées de la Ville, mais a pour grand principe la solidarité territoriale, tel qu'exprimé dans l'objectif 1.

Ainsi, cette stratégie met en avant la construction de l'intercommunalité, principe qui est repris dans tous les axes (hormis le D), et sous-entendu dans plusieurs des objectifs.

Par ailleurs, la stratégie met un accent fort sur l'exemplarité de la collectivité en tant qu'administration, principe souhaité par les élus, et appuyé par la mise en place d'un réseau de 47 agents référents, les « agents 21 ».

En outre, la stratégie d'Agenda 21 représente la ligne directrice qui va structurer les choix politiques ; elle englobe donc les projets en cours et permet d'avoir une vision prospective partagée par tous les élus.

Ensuite, la stratégie répond aux principes du développement durable, et tient compte du Cadre de Référence du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (Voir Annexe B).

Enfin, elle reprend les préoccupations énoncées dans la Charte de Pays, les enjeux cités par les Hautes-Alpes dans le cadre de son projet d'Agenda 21, les éléments de la Charte pour l'Environnement et tient compte des thèmes du Grenelle de l'environnement (Voir Annexe A).



Stratégie d'Agenda 21 de Gap

A/ Un territoire solidaire et organisé en vue d'améliorer son attractivité aujourd'hui et demain

1. Construire l'intercommunalité et renforcer la coopération avec les autres niveaux de territoire
2. Organiser la répartition des logements, services, emplois et commerces sur le bassin de vie par la planification territoriale
3. Protéger l'équilibre écologique local, en veillant à maintenir une continuité urbain-rural
4. Préserver les ressources (terres agricoles, naturelles et forestières) par la planification territoriale, en concertation avec tous les acteurs
5. Permettre et encourager une mobilité efficace et durable, en cohérence avec les autres niveaux de territoire
6. Embellir le cadre de vie et préserver les paysages pour contribuer à l'attractivité de Gap
7. Intégrer les principes du développement durable, la maîtrise de l'énergie et l'accessibilité dans la construction, la réhabilitation et l'aménagement
8. Intégrer systématiquement la notion de risque lors des réflexions sur l'aménagement du territoire
9. Poursuivre et optimiser la gestion des déchets et relayer localement le PDEDMA
10. Gérer les besoins en eau potable de façon solidaire et raisonnée et poursuivre les efforts de préservation de la ressource en eau
11. Optimiser les outils d'aménagement existants au service du développement social urbain

B/ Une économie locale tournée vers l'avenir dans le respect de notre environnement

12. Optimiser le tissu économique en place : commerces, services et artisanat
13. Stimuler l'innovation économique, en utilisant les atouts ou les opportunités propres à Gap, en lien avec le Pays et le Département, notamment dans les domaines de l'énergie, l'environnement et des télécommunications
14. Accompagner une économie de proximité en favorisant les circuits courts de distribution
15. Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement, diversifiée et connectée à l'économie locale pour assurer sa pérennité
16. Organiser un tourisme local adapté aux spécificités du territoire, en faisant de Gap une plate-forme touristique, et en y intégrant les principes du développement durable
17. Accompagner l'économie sociale et solidaire en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire
18. Soutenir des stratégies territoriales en faveur des emplois durables
19. Développer des formations pour accompagner l'économie actuelle et future
20. Mobiliser les entreprises sur la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans leurs activités
21. Sensibiliser les consommateurs sur la qualité des produits et les modes de production



C/ Une société gapençaise épanouie, citoyenne et éco-responsable

22. Optimiser le niveau actuel d'offres de services à la population, en diversifiant leurs modes d'accès et en organisant leur répartition sur l'ensemble du bassin de vie
23. Prévenir l'isolement des populations les plus précaires en renforçant les solidarités et en favorisant le lien social
24. Cultiver le bien-vivre à Gap : permettre l'accès de tous aux sports, loisirs et activités culturelles, facteurs d'insertion sociale autant que de bien-être
25. Favoriser l'émergence d'une culture éco-citoyenne par l'éducation et la sensibilisation au développement durable
26. Mettre en place un mode de participation citoyenne
27. Soutenir et valoriser les cultures et savoirs locaux, et encourager les échanges culturels entre Gap et l'extérieur
28. Offrir un cadre de vie agréable et sain pour tous
29. Anticiper l'augmentation des populations âgées dépendantes, par l'adaptation des services aux nouveaux besoins
30. Garantir l'attractivité de la ville pour les jeunes de 15-30 ans
31. Favoriser la mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle, en facilitant les initiatives citoyennes et associatives

D/ Une municipalité exemplaire dans ses pratiques et son organisation

32. Promouvoir la construction et la rénovation des bâtiments communaux selon les critères HQE (Haute Qualité Environnementale) et HPE (Haute Performance Energétique)
33. Inciter à une gestion raisonnée des ressources et des déchets liés au fonctionnement de la collectivité
34. Utiliser le levier de la commande publique pour diffuser les principes du développement durable, en lien avec le secteur privé
35. Favoriser des déplacements domicile-travail et professionnels plus responsables
36. Améliorer la transversalité des services et des projets au sein de la collectivité
37. Favoriser la bonne gouvernance en interne
38. Prendre en compte le bien-être et l'épanouissement des agents dans le quotidien
39. Développer avec d'autres territoires des échanges de savoirs et de savoir-faire
40. Optimiser la communication avec le public, en diversifiant les formes d'échange et en organisant la participation citoyenne
41. Ancrer le Développement Durable en amont de tous projets et actions des services
42. Inscrire le projet d'Agenda 21 dans une démarche d'amélioration continue
43. Promouvoir le développement durable, notamment à l'aide du réseau d'agents 21

ANNEXES

A. Vérification stratégie avec autres projets

Afin de créer un Agenda 21 cohérent avec les projets en cours, nous avons passé en revue les projets, chartes, programmes, plans à Gap ou aux échelons territoriaux supérieurs.

Vérification : enjeux départementaux

*Dans le cadre de l'A 21
départemental, les 6 enjeux
identifiés :*

1. **Développer la coopération avec les autres acteurs pour plus d'efficacité et d'équité**
2. **Assurer et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles environnement / eau**
3. **Veiller à prévenir les risques naturels**
4. **Développer une mobilité durable**
5. **Promouvoir un développement responsable et solidaire**
6. **Favoriser l'intégration des personnes dans la société**



Vérification : Charte Pays

*Dans le cadre de la charte de Pays,
le projet :*



A. Placer l'environnement au cœur du projet du Pays

1. Préserver la biodiversité et valoriser la qualité environnementale
2. Aménager l'espace harmonieusement
3. Assurer une bonne gestion de l'eau
4. Réduire la consommation d'énergies et encourager l'utilisation des énergies renouvelables

B. Construire un développement économique durable et dans tout le Pays

1. Réaliser les conditions d'un développement harmonieux et solidaire du territoire du pays
2. Se doter d'outils de développement et de promotion économique cohérents à l'échelle du pays gapençais
3. Maintenir le commerce et l'artisanat notamment en milieu rural
4. Conforter les activités agricoles et forestières

C. Conforter durablement le développement touristique

1. Privilégier un développement touristique diversifié
2. Pérenniser l'activité touristique



D. Maintenir une qualité de vie dans l'optique du développement durable

1. Maintenir les services publics, services à la population, pour maintenir la vie dans les territoires ruraux et pour assurer une offre de qualité pour tous
2. Se doter d'une politique sociale qui prenne en compte les spécificités du pays et qui conforte un secteur d'activité économique de proximité
3. Identifier et élargir l'offre en logements
4. Faciliter les déplacements de tous à l'intérieur du pays
5. Assurer une vitalité culturelle et sportive sur le pays gapençais



Vérification : Charte environnement



Gap, Capitale nature

L'agriculture durable acteur et gestionnaire du territoire gapençais

Maitriser durablement les vocations du territoire et maintenir la place d'une agriculture performante et prospère.

Soutenir le développement, la diversification et la promotion de l'agriculture de montagne.

Renforcer les identités et les éléments paysagers du territoire agricole.

Des atouts nature et paysage à valoriser.

Promouvoir une gestion patrimoniale et exemplaire de la faune, de la flore et des paysages (Natura 2000)

Redéfinir les modalités de gestion et le potentiel d'accueil des grands domaines publics (Charance, Bayard)

Promouvoir la gestion et la protection de l'espace forestier.

Prolonger la démarche de qualité des eaux et des milieux

Tourisme et environnement une finalité commune.

Développer les synergies entre les plans de développement touristique et la promotion de l'image de Nature.

Développer les itinéraires de découverte des paysages.

Accompagner les initiatives nouvelles en matière de tourisme et de découverte.

Mettre en valeur et faire connaître l patrimoine rural remarquable.

Gap, ville douce et durable dans un territoire d'excellence "

Pour une gestion durable du territoire et de son économie.

Réfléchir et programmer l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale et selon les principes du Développement Durable.

Appuyer la procédure de Natura 2000 à Gap comme territoire exemplaire d'application.

Appuyer le développement économique et social sur un environnement de qualité.

Améliorer la qualité des paysages urbains et des entrées de ville.

Renforcer la qualité et la sécurité de la ressource en eau.

Poursuivre la politique de tri et de valorisation des déchets ménagers.

Prolonger la politique de prévention des risques naturels et technologiques.

Une politique de déplacement et d'équipement au service de la qualité de l'environnement

Elaborer une politique d'accessibilité et de déplacement en faveur des piétons, des personnes à mobilité réduite et des usagers de 2-roues.

Améliorer et compléter la circulation urbaine dans le domaine des infrastructures.

Renforcer l'offre et l'organisation des transports publics.

Prolonger la lutte contre les nuisances urbaines.

Mettre en place une politique plus économe et diversifiée dans le domaine de l'énergie.

Une attention de proximité pour une qualité de vie au quotidien.

Promouvoir une politique de santé publique par l'environnement.

Poursuivre une politique d'urbanisme orientée vers la cohérence et la qualification du tissu urbain.

Améliorer la qualité (esthétique et fonctionnelle) du bâti ancien et nouveau, public et privé.

Protéger et mettre en valeur le patrimoine et l'identité culturelle.

Renforcer les efforts pour la propreté urbaine.



Gap et la bonne gouvernance "

Un pôle de compétences en matière de développement durable.

Mettre en synergie et valoriser les pôles d'excellence en matière de développement durable.

Développer les liens et les programmes à l'échelle nationale et internationale. (CPIE Charance)

Développer les outils et les capacités d'accueil en matière d'animation, d'insertion et de formation. (Observatoire de l'environnement)

La citoyenneté, une valeur à développer.

Développer les outils et les capacités d'accueil en matière d'animation, d'insertion et de formation.

Promouvoir les outils de concertation et de participation et y former les élus, les services publics, les associations, les citoyens.

Etablir une politique globale de sensibilisation et d'information dans le domaine de l'environnement.

Mettre en place un programme d'éducation des jeunes gapençais en matière d'environnement.

Soutenir l'action des associations et la vie associative en matière d'environnement et d'insertion.

L'organisation de la collectivité et des administrations au service du Développement Durable et de la qualité de la vie.

Structurer les services de la collectivité pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans leurs réflexions, objectifs et pratiques.

Développer des programmes de formations des élus et des services sur l'environnement.

Mettre en cohérence les réflexions et les projets à l'échelle intercommunale ainsi que les relations avec les différents partenaires.

Harmoniser les différentes politiques publiques (sociales, économiques) avec les orientations de la Charte.



Vérification : Grenelle

Le Grenelle de l'environnement a porté sur 6 thèmes :



A. Changement climatique et maîtrise de la demande en énergie

1. Les bâtiments
2. Les transports
3. Les services de transports
4. Les infrastructures de transports
5. Les transports aériens
6. Ville durable
7. L'énergie

B. Biodiversité et ressources naturelles

1. Biodiversité
2. OGM

C. Modes de production et de consommation durables

1. Eau
2. Agriculture

D. Instaurer un environnement respectueux de la santé

1. Santé / environnement / risques
2. Déchets

E. Gouvernance écologique

F. Compétitivité écologique

1. Consommation
2. Eco-technologie
3. Recherche
4. Fiscalité

B. Le Cadre de Référence National : les têtes de chapitre

ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES : DESCRIPTION DES ACTIONS OU PRATIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE RÉALISÉES¹:

Cette partie vous permettra de décrire en quelques lignes chaque action, projet ou pratique mis en place par votre collectivité dans une perspective de développement durable.

15 thématiques/domaines d'action ont été dégagés. Une série de sous-thématiques/objectifs sont décrits pour chacune d'entre elles avec des exemples d'actions visant au développement durable pour chaque sous-thématique. Ce travail s'articule directement avec les travaux sur le *Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et l'Agenda 21 local*. (voir document téléchargeable sur la page d'accueil).

Il s'agit pour vous, de remplir par un court texte, les actions, projets ou pratiques réalisés (et non

¹ Il ne s'agit pas ici de décrire de manière exhaustive toutes les actions entreprises dans le cadre de la démarche développement durable mais uniquement celles apparaissant comme particulièrement innovantes et/ou transférables.

en projet ou en cours de réalisation) répondant aux thèmes/objectifs correspondants (cliquez sur **oui** et remplissez la zone de texte).

Précisez pour chacune d'entre elles, en quoi cette action s'intègre dans une perspective de «développement durable ».

Si l'action que vous souhaitez décrire ne correspond à aucune des sous-thématiques proposées, cochez la case **Autres** et décrivez votre action ou projet de la même manière.

Ces sous-thématiques permettront d'indexer les actions, projets ou pratiques décrits et constitueront des moteurs de recherche afin d'atteindre votre fiche dans la banque de données.

13. Urbanisme, habitat, logement et construction

- LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN
Maîtrise foncière des terrains, contrôle de la consommation et de l'usage des sols, sensibilisation des décideurs et acteurs sur les inconvénients de l'étalement urbain, amélioration de la qualité des pôles existants etc.
- DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE LOGEMENT ADAPTÉE À LA DIVERSITÉ DES POPULATIONS ET DE LEURS RYTHMES DE VIE
Augmenter l'offre de logements sociaux, améliorer la qualité des logements dans les quartiers les plus défavorisés (isolation, énergies renouvelables, économie d'eau et d'énergie), Associer les acteurs à la définition, à la conception et à l'évolution de leurs

lieux de vie, Maintenir la mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers, par une politique de soutien aux services et à des logements de qualité, maintenant leur attractivité et la valeur des logements etc.

VALORISER LA VIE EN VILLE EN CONSTRUISANT AVEC LES ACTEURS, UNE VISION PROSPECTIVE ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Imaginer une ville dense, peu consommatrice d'énergie et de ressources environnementales, fabriquer le patrimoine de demain à travers une production architecturale et urbanistique créative et de qualité, facteur de diversité, d'attractivité et d'animation de façon à redonner le désir d'habiter en ville, Identifier, valoriser et protéger, à travers les documents de planification du territoire, les éléments clés des paysages ruraux et urbains, et favoriser les espaces de nature en ville, favoriser les opérations de renouvellement urbain, la réutilisation des friches urbaines, la valorisation du patrimoine existant etc.

LUTTE CONTRE L'ENCLAVEMENT OU LA FRAGMENTATION URBAINE

Occupation résidentielle , bâti (en lien avec les zones desservies en transports collectifs, en zone centrale, en zone résidentielle en comblant les espaces interstitiels), mixité fonctionnelle (intégration au tissu urbain, répartition des services et commerces...), désenclavement de certaines zones urbaines/rurales etc.

INTÉGRER LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CONSTRUCTION, LA RÉHABILITATION ET L'AMÉNAGEMENT

Veiller à la qualité esthétique et architecturale ainsi qu'à l'intégration paysagère des constructions et des aménagements; Généraliser la logique de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans la construction; Prévenir, par des choix de construction adaptés, les dégâts liés aux catastrophes naturelles et les impacts prévisibles des changements climatiques; Mettre en place des formations adaptées aux nouvelles techniques et compétences nécessaires; Veiller à l'économie de matériaux; veiller à la mixité sociale et à son maintien etc.

14. Transports, déplacements et infrastructures

- **ADAPTER L'OFFRE DE TRANSPORTS À LA DIVERSITÉ DES USAGES**
Développer une offre de transports alternative au transport individuel motorisé, diversifiée, intégrée et coordonnée à l'échelle du bassin de vie; Faciliter l'accessibilité à des transports collectifs de qualité ainsi que pour les personnes à mobilité réduite; Rechercher des solutions adaptées aux habitants et aux besoins des activités en zones rurales; Promotion de l'équité et de la solidarité sociale dans les transports en commun etc.
- **RÉDUIRE LA DEMANDE DE MOBILITÉ CONTRAINTE**
Permettre aux différents acteurs et usagers du territoire (salariés de la collectivité, habitants du territoire, touristes, etc.) de limiter leurs déplacements dans leur vie quotidienne et les y inciter: Plan de déplacements administrations ou entreprises, co-voiturage, pédibus, vélobus auto-partage; Développer un urbanisme visant à favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers etc.
- **VALORISER LES ESPACES URBAINS ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT À TRAVERS L'OFFRE DE TRANSPORT**
développer des flottes de moyens de transports propres et visant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre (véhicules électriques, GPL, GNV, vélos); actions de sensibilisation envers les acteurs du territoire etc.

15. Développement économique

- **STIMULER LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE POUR LE LONG TERME**
Valoriser les ressources locales du territoire; Exercer une veille sur les risques de délocalisation; Créer un environnement favorable à l'innovation, à la coopération inter-entreprises et à la mutualisation des moyens et de la connaissance; Diversifier et fiabiliser les infrastructures de communications les plus sûres, les moins polluantes et les moins émettrices de gaz à effet de serre (voiries, réseaux ferrés, voie d'eau, NTIC) etc.
- **ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES À LA VIE DU TERRITOIRE**

Favoriser les relations entre l'entreprise et les habitants, les employés, les organisations syndicales et les usagers ; Incitation à la mise en oeuvre d'une gestion environnementale et/ou sociale des entreprises; favoriser les partenariats collectivités/entreprises en vue d'un développement durable etc.

CONJUGUER ÉCONOMIE DE MARCHÉ, POLITIQUE PUBLIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Favoriser une économie locale sociale et solidaire; Développer des collaborations, dans le bassin d'emploi, entre les acteurs économiques, ceux de la formation initiale et continue, et ceux de la recherche et développement; Favoriser l'installation et le maintien des commerces et activités de proximité notamment dans les zones urbaines et rurales fragilisées; Promouvoir les programmes locaux d'insertion par l'économie (PLIE) etc.

SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS SUR LA QUALITÉ DES PRODUITS ET DES MODES DE PRODUCTION

Favoriser le développement des gestes de consommateur responsable par l'information sur la qualité (santé) et le mode (éthique, biologique, management) de production des produits ; Favoriser la création de filières courtes de commercialisation en multipliant les opportunités de rencontre entre producteurs, consommateurs et distributeurs

RÉDUIRE LES POLLUTIONS, DECHETS, NUISANCES DIRECTES ET INDIRECTES ET PRÉVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES INCLUANT CEUX DONT LA COLLECTIVITÉ EST DIRECTEMENT RESPONSABLE

Développer la valorisation de matière et la réduction des déchets; Réduire les pressions sur les milieux et surveiller les rejets, les émissions et les déchets issus de l'activité économique; Soutenir les activités peu énergivores, le recours à des énergies propres, et les activités maîtrisant leurs impacts sur l'environnement; promotion de l'écologie industrielle et de charte de développement durable dans les zones d'activités.

16. Emploi

IDENTIFICATION DE DOMAINES CONSTITUANT DES POTENTIALITÉS INTÉRESSANTES D'ACTIVITÉS ET EMPLOIS NOUVEAUX

Soutenir la création de nouvelles activités; Encourager la

coopération inter-entreprises, et la mutualisation des emplois etc.

– FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI, LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE LA PROMOTION D'UNE OFFRE DE FORMATION DE QUALITÉ

– DÉVELOPPER DES STRATÉGIES TERRITORIALES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Élaborer un plan d'action pour le développement de l'emploi sur le territoire; Investir sur le développement endogène du territoire, facteur de création d'emplois locaux

17. Tourisme

– PROTÉGER LA QUALITÉ PATRIMONIALE DES SITES ET LA QUALITÉ DE VIE DES POPULATIONS LOCALES EN ADAPTANT LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AUX CAPACITÉS ET SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

Observer et connaître les pressions exercées sur les ressources ; Maintenir un équilibre entre le développement touristique et les activités locales; Requalifier les espaces à « haute pression touristique »; Développer et soutenir l'écotourisme; Sensibiliser les visiteurs, la population locale et les acteurs locaux à des comportements respectueux et responsables etc.

– DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'EMPLOI, DE FORMATION ET DE QUALIFICATION AU BÉNÉFICE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS ET DES POPULATIONS LOCALES

Définir et mettre en place une politique concertée de gestion des ressources humaines dans le secteur du tourisme; Soutenir la création d'activités plurisaisonniers etc.

– RÉPONDRE AUX BESOINS DES TOURISTES PAR DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CULTURES LOCALES

Veiller à l'intégration paysagère et architecturale, et limiter les impacts environnementaux, des infrastructures d'accueil; Inciter les visiteurs à emprunter des modes de transports sobres et doux; promouvoir la qualité environnementale du tourisme etc.

18. Développement social, équité et prévention des incivilités

AMÉLIORER LA PRÉVENTION AUPRÈS DES POPULATIONS VULNÉRABLES ET L'AIDE AUX VICTIMES; INSERTION

Développer la prévention précoce auprès des enfants; Lutter contre les violences faites aux femmes; Assurer l'égalité des chances dans l'accès aux droits; favoriser l'accueil des personnes en difficultés (handicapés, personnes âgées.); favoriser l'insertion sociale et économique des populations; lutter contre l'exclusion et le chômage etc.

PRÉVENIR L'EXCLUSION EN RENFORÇANT LES SOLIDARITÉS, FAVORISER LE LIEN SOCIAL

Faire travailler ensemble tous les acteurs de la prévention et de la sûreté et informer la population sur le rôle des institutions; Encourager la médiation, facteur de lien social; Lutter contre les discriminations de tous ordres, notamment sur le marché du travail; Rendre tous les quartiers de la cité également attractifs en améliorant le cadre de vie quotidien des habitants, par l'amélioration des services collectifs; Valoriser des initiatives à caractère associatif, économique ou culturel etc.

ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Favoriser l'intégration sociale par le sport; recourir à des modes de consommation durables dans le sport et les loisirs etc.

OUTILS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Contrat de ville, projet ANRU-agence nationale de rénovation urbaine; PLH-programme local de l'habitat etc.

19. Valorisation culturelle et patrimoniale

FAVORISER L'ACCÈS À L'EXPRESSION CULTURELLE POUR TOUS LES PUBLICS

Faciliter l'accès de tous aux spectacles et aux manifestations culturelles; Faciliter l'accès des handicapés aux lieux d'expression

culturelle etc.

- SOUTENIR ET VALORISER DES CULTURES ET SAVOIRS LOCAUX ET TRADITIONNELS, LA DIVERSITÉ DES CULTURES ET LA CRÉATION CULTURELLE
Valoriser les savoirs et patrimoines traditionnels; Faire de la culture un outil de cohésion sociale dans les quartiers défavorisés; Favoriser la diversité et la rencontre des cultures etc.
- FAIRE DE LA CULTURE UN FACTEUR DE VITALITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
Soutenir la création d'activité économique locale en lien avec la culture; Soutenir des manifestations éco-responsables etc.

20. Énergie

- INCITER ET PROMOUVOIR LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE ÉNERGÉTIQUE
Sensibiliser le grand public et les acteurs locaux aux changements climatiques et à la maîtrise de la consommation énergétique; Aider les ménages surendettés à réaliser des économies d'énergie; Inciter les professionnels du secteur industriel à maîtriser leurs consommations énergétiques; Soutenir les actions menées dans le secteur du bâtiment (dans l'existant et la construction) etc.
- DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
Créer localement un environnement favorable aux investissements privés en faveur des énergies renouvelables; Faire du développement des énergies renouvelables une opportunité pour l'emploi et le dynamisme économique local; Soutenir les acteurs de la recherche et du développement conduisant à des innovations dans le domaine des énergies renouvelables; Anticiper les tensions liées aux ressources énergétiques (coûts, stocks disponibles, ...) en diversifiant les sources et en améliorant les modes de production etc.
- FAVORISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS TOUS LES SECTEURS DONT LA COLLECTIVITÉ EST RESPONSABLE
Plan climat territorial; Contrat Atenee (ADEME), label Haute performance énergétique (HPE); Développer les énergies renouvelables et mener des actions volontaristes de maîtrise de l'énergie pour tous les bâtiments publics etc.

21. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER SUR LE TERRITOIRE

Mettre en place, en associant tous les acteurs (scientifiques, associations, collectivités, Etat, etc.), des dispositifs d'enrichissement de la connaissance du patrimoine naturel et paysager; Informer et sensibiliser la population sur le patrimoine écologique, environnemental, paysager du territoire et sur les pressions qui s'exercent sur ce patrimoine etc.

RÉDUIRE À LA SOURCE LES PRESSIONS SUR LES ÉCOSYSTÈMES, LES RESSOURCES NATURELLES ET LES PAYSAGES

Identifier les pressions sur le patrimoine naturel liées aux dynamiques économiques et sociales à l'œuvre ; Limiter l'imperméabilisation des sols, le mitage des espaces et leur fragmentation par les infrastructures et l'étalement urbain; Réduire la consommation de ressources naturelles ainsi que les émissions et rejets dans les milieux et les pollutions diffuses générées par les activités; améliorer la qualité de l'air etc.

CONSERVER, POUR LE TRANSMETTRE, LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER PAR UNE GESTION ÉCONOME ET CONCERTÉE

Mettre en place une gestion concertée, par bassin, de l'eau et des milieux aquatiques; Systèmes séparatifs des eaux usées et pluviales, réutilisation des eaux de pluie; Œuvrer pour la protection et la réhabilitation des sols; Protéger les éléments clés du réseau écologique national et international; Mettre en place une gestion intégrée des zones côtières; Diversifier les espaces de nature en ville (parcs et jardins, jardins familiaux, ...) et leurs modes de gestion etc.

VALORISER LE PATRIMOINE PAR DES APPROCHES ÉCONOMIQUES RESPONSABLES

Valoriser par une gestion concertée les paysages et milieux naturels sensibles (zones humides, et montagnes), et soutenir des

activités économiques les mettant en valeur; Proposer des espaces de développement aux activités productives et de loisirs sous conditions de management environnemental; Faire appel, dans la gestion ou pour l'entretien des espaces de nature, à des entreprises d'insertion ou de l'économie solidaire ou à l'initiative des habitants; Soutenir la certification des forêts, garante de leur gestion durable; Développer la comptabilisation des aménités et des dommages à l'environnement etc.

22. Agriculture et gestion des forêts

– VALORISATION DE LA MULTI-FONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Faire de l'agriculture locale et des ressources forestières un élément d'image et de valeur ajoutée du territoire; Valoriser la qualité des terroirs, en associant les agriculteurs dans le projet de territoire; Développer la concertation avec les acteurs de la filière agricole pour imaginer des réponses adaptées aux besoins de la filière et aux attentes sociales; Favoriser l'accès des espaces forestiers et ruraux pour des usages de loisirs et de détente; Promouvoir une pêche maritime durable etc.

– ANTICIPATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Développer des cultures et des pratiques mieux adaptées au climat de demain; Privilégier le choix de techniques agricoles économes en eau; Favoriser la biodiversité agricole etc.

– CONTRIBUTION À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR DES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

Développer et promouvoir des pratiques agricoles durables; Soutenir les "contrats d'agriculture durable"; Favoriser les circuits courts de distribution, valoriser les produits de l'agriculture biologique, informer et sensibiliser les habitants; Promouvoir la gestion durable des forêts, dans un souci de protection renforcée des écosystèmes forestiers ; Soutenir le développement de la filière bois-énergie et de la filière bois de construction etc.

23. Santé

MIEUX CONNAÎTRE, FAIRE CONNAÎTRE ET FORMER SUR LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

Améliorer les dispositifs de connaissance et de suivi de l'état de santé de la population du territoire, les dispositifs de veille, de surveillance et d'alerte et l'intégration des systèmes d'information; Développer une conscience des enjeux de la santé notamment par l'action éducative et la formation continue; Former largement à la prévention en matière de santé (professionnels de santé, entreprises, bailleurs etc.) etc.

FAVORISER LA PARTICIPATION ACTIVE DES DIFFÉRENTS ACTEURS ET DÉCIDEURS AINSI QUE CELLE DE LA POPULATION
Favoriser une écoute attentive des habitants et leur expression ; Mettre en place et animer le partenariat des différents secteurs avec les acteurs de la santé publique, privés, publics et associatifs etc.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS CONCERNANT LES CONDITIONS DE VIE, DE TRAVAIL, L'ACCÈS À DES SOINS ET À L'INFORMATION

Faciliter pour tous l'accès aux soins avec une attention particulière vis-à-vis des catégories sensibles ; Prendre en compte les besoins actuels et futurs liés au vieillissement de la population; Améliorer la protection des populations les plus exposées aux nuisances, aux pollutions et intoxications, et aux accidents ; Accompagner de manière spécifique, les populations sujettes aux dépendances et aux comportements à risques etc.

OFFRIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET SAIN

Encourager l'adoption de styles de vie plus sains et plus sûrs : alimentation équilibrée, limitation des déplacements polluants, encouragement à la marche, au vélo; Prendre en compte, dans les programmes et plans d'habitat et de développement urbain, des objectifs de santé publique et de qualité de vie; Améliorer la qualité des milieux (milieux intérieurs et espaces résidentiels, eau, air, sols) afin d'en réduire les impacts sur la santé etc.

24. Sécurité : risques naturels et technologiques

RENDRE LES TERRITOIRES MOINS VULNÉRABLES FACE AUX RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS

S'assurer de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme; Prendre en compte les effets du changement

climatique sur les différents risques (naturels, industriels, ...) et dans les objectifs de réduction de la vulnérabilité des biens et personnes; Connaître et réduire la vulnérabilité des bâtiments ; Réduire les inégalités face aux risques en traitant en priorité les zones les plus vulnérables etc.

– INFORMER ET IMPLIQUER LES ACTEURS POUR LEUR GARANTIR UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ FACE AU RISQUE

Alimenter la connaissance du territoire vis-à-vis des risques, grâce aux retours d'expérience, à la mémoire des événements passés et à la valorisation des pratiques traditionnelles; Développer une expertise territoriale des risques, notamment en développant de nouvelles qualifications professionnelles dans le domaine de l'expertise territoriale du risque; Mettre en place des espaces d'échanges et d'informations et de concertation au sujet des risques; Informer et former largement les publics exposés aux risques présents sur leur territoire et à la conduite à tenir en cas de crise etc.

– DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ET L'ALERTE, GÉRER LES CRISES, ET RÉPARER LES DOMMAGES DE MANIÈRE SOLIDAIRE

Développer des outils de prévention des situations de crise, ainsi que des outils de veille et d'alerte; Améliorer la gouvernance de la gestion de crise, et préparer les crises par une organisation des secours adaptée aux différents risques etc.

25. Actions internes de la collectivité

– METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE INTERNE, BASÉE SUR UNE ORGANISATION, UN MANAGEMENT ADAPTÉ ET DU PERSONNEL MOBILISÉ

Inciter les agents à adopter des pratiques professionnelles éco-responsables; Proposer des formations au développement durable aux élus et au personnel, en les adaptant aux fonctions exercées; Adopter une organisation interne permettant la transversalité des approches et un accès facilité au processus décisionnel; Mettre en place une organisation permettant le dialogue avec la population, les usagers et les acteurs socioprofessionnels; Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation des actions etc.

– CONCEVOIR ET GÉRER LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ DE MANIÈRE RESPONSABLE

Mettre en œuvre un Plan environnement administration; Garantir de bonnes conditions sanitaires et de sécurité, notamment dans les établissements dont la collectivité est responsable; Utiliser des méthodes d'analyse financières cohérentes avec la vision transversale du développement durable; Développer le recours aux financements socialement responsables etc.

GARANTIR DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

Bâtir des intercommunalités mettant en cohérence les services rendus, selon les principes de subsidiarité et de transparence; Concevoir, gérer et faire évoluer les services publics en minimisant leur impact sur l'environnement, en y associant les utilisateurs; Offrir l'accès à des services de qualité, adaptés aux besoins divers des habitants et des usagers; Viser des performances exemplaires en matière d'équipements et de services environnementaux etc.

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS INTÉGRANT LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Améliorer la politique d'achats publics en favorisant l'achat de produits et de services intégrant le développement durable; Informer et inciter les citoyens, les acteurs locaux et les partenaires aux bonnes pratiques en matière de développement durable; développer la participation citoyenne (débat publics, conseils de quartiers); Inclure dans les délégations de service public des exigences d'amélioration continue vis à vis des finalités du développement durable etc.

26. Accès à la connaissance

CONNAÎTRE LE TERRITOIRE DANS TOUTES SES COMPOSANTES, ET LES LIENS QU'IL ENTRETIENT AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

Faire appel à la communauté des chercheurs pour susciter des innovations allant dans le sens d'un développement durable; Faire appel aux outils de la prospective territoriale pour éclairer la connaissance du territoire; Reconnaître et valoriser l'expertise d'usage des différents acteurs présents sur le territoire; Développer des centres de ressources consacrés au développement durable etc.

PERMETTRE À TOUS D'ACCÉDER À LA CONNAISSANCE ET À UNE INFORMATION DIVERSIFIÉE

Faciliter les communications au sein du territoire, en mobilisant les nouvelles technologies au service de l'information dispensée sur le territoire; Permettre aux personnes, aux collectifs et aux entreprises de s'approprier les nouvelles technologies de l'information de manière équitable afin d'améliorer les modes d'expression démocratiques; favoriser la transparence de l'information etc.

- FACILITER L'ACCÈS À UNE ÉDUCATION ET UNE FORMATION DE QUALITÉ, ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTS PUBLICS
Développer un projet éducatif local avec l'ensemble des acteurs locaux : familles, écoles, secteur associatif et professionnels; Soutenir des actions éducatives à la citoyenneté, à la solidarité, à l'environnement et au développement durable pour différents publics etc.
- DÉVELOPPER AVEC D'AUTRES TERRITOIRES DES ÉCHANGES DE SAVOIRS ET DE SAVOIR-FAIRE
Mettre en place, par le biais de la coopération décentralisée, des opérations d'échanges de savoir entre collectivités territoriales; Favoriser les réseaux d'échanges d'expériences et d'innovations concourant au développement durable etc.

27. Coopération décentralisée et solidarité

- CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR DES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES
(échanges de savoir et d'expériences, promotion du commerce équitable ...)
- ASSURER DE DIGNES CONDITIONS DE VIE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉ (accompagner les personnes et familles en difficulté etc)
- REVITALISER LES ZONES ET LES QUARTIERS FRAGILISÉS
opération de renouvellement urbain ou projet ANRU dans le cadre de projets de requalification globaux, développer des modes de participation des habitants et soutenir leurs initiatives)
- SOUTENIR LA CRÉATION DE LIENS SOCIAUX, D'ÉCHANGES ET DE SOLIDARITÉS INTERCULTURELS, INTERGÉNÉRATIONNELS
(Favoriser la participation des populations d'origine étrangère à la

vie locale, soutenir des initiatives visant à l'harmonisation des temps de vie etc)

SOUTENIR LA CRÉATION SOLIDARITÉS ENTRE TERRITOIRES (privilégier l'intercommunalité et le partenariat institutionnel entre territoires dans la mise en oeuvre de politiques contre l'exclusion, ancrer l'action du territoire dans une logique de solidarité urbain-rural etc)